

## **Nouveau Portail Famille – Mode d’emploi !**

À partir de janvier, la commune passe à un nouveau Portail Famille pour tous les services périscolaires et extrascolaires :

➔ plus simple, rapide et 100% en ligne !

💡 Votre aide est précieuse !

Pour que tout fonctionne dès janvier, il faudra remplir une nouvelle fois certaines informations déjà fournies à la rentrée.

Oui, c'est un petit effort... mais indispensable pour que vos enfants puissent accéder aux services !

💡 Merci pour votre patience et votre coopération !

### **Nouveau Portail des Familles : Pour quoi faire ?**

- Créer et gérer votre espace famille en quelques minutes
- Incrire vos enfants aux activités (cantine, garderie, centres de loisirs...) sans vous déplacer
- Échanger directement avec la mairie via une messagerie intégrée.
- Consulter et régler vos factures en un clic
- Mettre à jour vos informations (coordonnées, allergies, autorisations...) à tout moment

### **Créer mon espace : Comment ?**

1. Rendez-vous sur : <https://parent.cantine-de-france.fr/V2/>
2. Cliquez sur « Vous êtes un nouvel utilisateur »
3. Code : 23512
4. Suivez les étapes (tutoriel disponible)

### **Accès au portail : Quand ?**

- Dès aujourd’hui : créez votre compte et complétez les informations demandées.

Déposez vos justificatifs en ligne.

💡 Votre dossier est complet : Vous pouvez alors inscrire vos enfants aux différents services souhaités en fonction de délais habituels !

Pour info, pour la semaine du 5 au 9 janvier 2026, les inscriptions doivent être faites avant le vendredi 2 janvier 2026, 11h00.

## Infos à remplir

- Fiche sanitaire
- Personnes autorisées
- Allergies / PAI
- Carnet de vaccination
- Quotient familial
- Justificatifs habituels

## Inscriptions en Garderie – pourquoi c'est important ?

Pour mieux organiser nos équipes d'animation, il est désormais possible d'indiquer les arrivées et départs prévisionnels à la demi-heure près.

À partir de janvier :

- Toute inscription sera considérée comme due, car elle engage nos effectifs
- La facturation sera calculée sur la présence réelle
- Une présence sans inscription entraînera une majoration de 2 € (précisée dans le règlement intérieur)

Merci de remplir ces informations avec précision : c'est pour un accueil de qualité pour tous les enfants.

## ■ Paiements : comment ?

- En ligne
- Prélèvement automatique Nouveau !!
- Plus de chèques en mairie

## Facture de novembre

- Délai habituel de paiement : 30 décembre 2025
- Exceptionnellement réduit (notre ancien logiciel ferme le 31 décembre) :  
Délai réduit au 23 décembre 2025
- Dès janvier : délais habituels retrouvés

Merci de votre compréhension !

## **Nouveau Règlement Intérieur**

Un nouveau règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des changements inhérents au fonctionnement du nouveau portail des familles.

Il est applicable dès la rentrée de janvier 2026 et consultable en ligne sur le site de la Mairie ou directement sur le portail des familles.

Merci d'en prendre connaissance !

## **Le Mercredi récréatif : Toujours une inscription à l'année**

Le nouveau règlement intérieur présente les modalités d'inscription pour toutes les prochaines rentrées de septembre, notamment pour l'inscription aux mercredis récréatifs à l'année complète.

Pour Janvier 2026, les inscriptions à l'année déjà actées à la rentrée de septembre 2025 sont possibles jusqu'au 2 janvier 2026, 11H00 uniquement.

Passée cette date, toute inscription au mercredi récréatif sera considérée comme occasionnelle.

## **Besoin d'aide ?**

Vous rencontrez des difficultés lors de l'inscription sur le nouveau portail ?

Vous avez besoin d'informations complémentaires ? Nous sommes là pour vous aider ! N'hésitez pas à nous contacter directement en mairie au 03.20.08.82.10 ou par mail à [jeunesse@premesques.fr](mailto:jeunesse@premesques.fr)

Ce nouveau Portail Famille va vraiment simplifier vos démarches et vous faire gagner du temps !

Un grand merci pour votre confiance et le temps que vous consacrerez à remplir ces informations ! Grâce à votre implication, les inscriptions seront plus simples et fluides pour cette année... et pour toutes celles à venir.

J'en profite pour vous souhaiter avec un peu d'avance, au nom de toute notre équipe, d'excellentes fêtes de fin d'année en famille !

Bien à vous.

Pascale ALLIOT  
Adjointe au Maire